L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

JOURS DE PUBLICATION—LUNDI, MERCREDI, VENDREDI ET SAMEDI.

NOUVELLE-ORLEANS!
SAMEDI MATIN, 2 SEPTEMBRE 1836.

POUR PRESIDENT.

M. VAN BUREN.

POUR VICE PRESIDENT:

RD. M. JOHNSON.

"Je préfère que mon nom seulement vous, mais la population entière des Etats-Unis comprenne bien à présent que, si le désir de ceux qui veulent m'élever à la suprême magistrature était satisfait, je devrais, dans l'exercice des fonctions de Président, me montrer toujours l'inflexible et constant adversaire de toutes les mesures du Congrès qui tendraient à rétablir l'esclavage dans le district de Columbia, contrairement aux vœux des Etats dans lesquels l'esclavage existe, et je prendrais la résolution que rien ne pourra ébranler de m'opposer à la moindre interférence à ce sujet.—*Martin Van Buren.*

ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DES E.-U.

1ER. DISTRICT	J. B. PLAUCHÉ.
2ME. DISTRICT	T. W. SCOTT.
3ME. DISTRICT	T. LANDRY.
4ME. DISTRICT	A. MOUTON.
5ME. DISTRICT	P. E. BOSSIER.

L'affaire Gicquel a été examinée hier par la Cour de Paulisse, sous la Présidence du Juge Bernudez. Quelques témoignages ont été du moment recueillis, et la plus grande partie de la séance a été consacrée à entendre les discours des avocats sur l'admissibilité ou non admissibilité du cautionnement. L'audience fut levée à neuf heures dix minutes du soir, sans qu'il y ait rien eu de décidé à ce sujet, les avocats n'ayant pas encore achevé leurs plaidoyers. Dans notre prochain numéro nous donnerons le résultat des procédures.

MEXIQUE.

Projet d'alliance entre les Etats-Unis du Nord de la république mexicaine et du Texas.

Par l'entremise de l'éditeur du Correo Atlantico, M. A. de O. Santaigelo, nous obtenons une copie d'une lettre qui lui a été adressée de Zacatecas à la date du 23 juillet dernier. La publication du Correo étant momentanément suspendue, M. Santangelo a cru devoir faire choix de notre journal pour transmettre au public un document que nous considérons de la plus haute importance. Nous remercions sincèrement notre estimable confrère de la préférence qu'il a bien voulu nous accorder, et nous nous empressons de répondre à son desir en publiant la traduction de la lettre qu'il nous a confiée.

ZACATECAS, le 28 juillet 1836.

"Monsieur l'Editeur du Correo Atlantico,

Dès le principe de la guerre du Texas, les journaux de l'Amérique du Nord sont devenus d'un grand intérêt pour les habitans de ce pays; mais aucun mieux que le vôtre ne saurait répondre à la manière de penser des hommes libéraux qui sont en très grand nombre parmi nous malgré le triomphe éphémère du parti monacal et du despotisme militaire.

"L'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons d'exprimer nos véritables opinions par l'organe de nos presses locales nous dit assez que nous ne pouvons choisir un interprète plus digne et plus capable que vous, pour leur donner de la publicité et les soutenir avec talent, si comme nous le pensons, elles ne sont pas en opposition avec les nôtres. Nous nous bornerons à vous communiquer en peu de mots un projet en faveur duquel penche la majorité des habitans de la partie nord de cette république. Veuillez y réfléchir: et si vous pensez qu'il en soit importance, j'ai la confiance que vous le publierez dans votre estimable journal, et que vous le discuterez avec toute la maturité possible.

"Nous sommes tous convaincus que ce projet ne réussira, car, outre qu'il est d'une exécution facile il doit obtenir des résultats immenses et presque instantanément sous le rapport de la prospérité matérielle de ce territoire que de son avancement moral. Le gouvernement du Texas plus que tout autre doit porter son attention entière sur une question d'un intérêt et d'une importance aussi remarquables; et il n'est pas dominé par un esprit mesquin et une étroite individualité localisant ou par d'insignifiantes préoccupations d'origine, il devra voir dans notre plan le moyen le plus sûr de consolider les avantages qu'il vient de conquérir, en donnant naissance à une république riche et puissante, également indépendante de Washington et de Mexico.

"D'après ce que je viens de vous dire, vous verrez bien qu'il s'agit d'une confédération entre le Texas et quelques uns des Etats mexicains qui renonceront que par la force au pacte social de 1824 et dont les intérêts furent toujours et sont plus que jamais, maintenant opposés à ceux de la Métropole centrale. Les Etats dont il est ici question sont ceux de l'amalgame San Louis, Zacatecas, une partie de celui de Jalisco, le Nouveau Leon, Coahuila, Durango, Simaloa, Chihuhua, Sonora, et les territoires de Californies et du Nouveau Mexique. Si vous excepture les prêtres, qui manquent de jugement et d'opinions, les chefs militaires généralement détestés de la nation, et un nombre peu considérable des idées rétrogrades, toute la population de ces divers Etats veulent se séparer de la partie méridionale du Mexique, où l'on voit s'entasser tous les éléments propres à perpétuer les privilèges aristocratiques, la tyrannie militaire et le pirjy ignominieux de la superstition.

"Un faible secours de la part des Texiens suffirait pour nous mettre en état de reconquérir nous mêmes notre liberté et de la consolider sur les bases les plus solides. Le nouveau parti social devrait aussi reposer sur les principes d'une *véritable fédération*, c'est à dire, d'un côté, sur l'*indépendance la plus absolue de chaque Etat dans son administration intérieure*, et de l'autre, sur les liens de l'union éternelle, sur les choses d'un intérêt commun. Si vous désirez connaître de faire d'après les mêmes principes d'une *législation aussi favorable que l'est celle des Etats-Unis du Nord à l'augmentation de la population*, la nouvelle république ne manquerait pas de colons, et de s'étendre dans une proportion encore plus prodigieuse que chez nos voisins en raison de la salubrité du climat et des richesses tant minérales qu'agricoles qu'un territoire illimité offre ici, sans parler des fatigues, aux divers genres d'entreprises industrielles.

"Que les Texiens publient manifeste dans cet esprit, qu'ils envoient vers nous un corps auxiliaire de quelques milliers d'hommes, et dans moins de deux mois, infailliblement, nous verrons tous les soldats mexicains qui se trouvent dissiminés en faibles garnison, au sein d'une population qui les abhorre, repoussés d'un pays qu'ils oppriment et désolent par les vols les plus hardis.

"Le gouvernement du Mexique est dans un *état de pénurie sans exemple*. Malgré les emprunts forcés qu'il décrète et les continuelles levées d'hommes qu'il ne cesse de faire, *son trésor est sans argent, son armée sans soldats*. L'expédition contre le Texas fut *l'ultimatum* de ses efforts, et *il lui serait impossible, dans les circonstances actuelles de mettre en campagne une division effective de deux mille hommes*. L'unique événement qui pourrait lui donner quelque vigueur serait le retour de Santa Anna; et tous les libéraux de ce pays ont frémi en voyant que le gouvernement texien consentait à son élargissement.

"Ceux qui ont pu prendre une détermination si funeste ne connaissaient certainement pas le fourbe intrigue avec lequel le traitaient, ils n'avaient non plus aucune idée exacte de l'état actuel des choses au Mexique.

"Nous savons tous que Santa-Anna n'est ni soldat, ni général, ni homme d'état; mais nous savons aussi que c'est le plus hardi et le plus effronté de tous les intrigants, et qu'il a su se rendre aussi nécessaire aux bandits qui nous tyrannisent que formidable aux masses qui se laissent opprimer. Au dehors, il semblerait que l'on pense que la présence de Santa Anna parmi nous occasionnerait des révolutions qui seraient en faveur des Texiens; mais pour ceux qui vivent de près la véritable situation des choses, il est évident que la réapparition de ce chef sur la scène politique, n'aurait d'autre objet que d'étouffer instantanément les mouvements de réaction qui commencent à manifester en différens endroits contre le système militaire, *et de donner à la présente administration une force qui se dirigerait ouvertement de manière à venger l'affront de Harrisburg*. Mais si le sang des victimes de Tampico, de Goliad et de l'Alamo n'a pas assez crié pour rendre indispensable l'extermination de l'auteur de ces scènes de meurtres de sang froid et son exposition à un gibet, que les vainqueurs, du moins, suivent les conseils que leur dicte leur propre intérêt, et qu'ils retiennent leur prisonnier dans une longue et rigoureuse captivité.

"Pour ce qui regarde l'objet principal de cette communication, nous reposons une confiance illimitée dans votre libéralisme, vos talens et votre sagacité, aussi bien que dans la connaissance que vous avez de notre république, et nous espérons que vous donnerez tous les développemens nécessaires à une question qui nous paraît vitale, aussi bien pour les Texiens que pour ceux qui lisent et qui veulent être leurs alliés.

"Veuillez, M. l'Editeur, avec l'assurance que je vous donne des sentimens de tous les libéraux de Zacatecas et des Etats voisins, agréer aussi celle du profond respect et de la parfaite considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble serviteur,

UN Zacatecano Fédéraliste.

Conseil de la 3me. Municipalité.

SEANCE DU 31 AOÛT 1836.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

31 Août 1836.

A M. le Président et MM. les Membres du Conseil de la 3ème. Municipalité.

Messieurs,

La résolution du 24 du courant, par laquelle vous autorisiez divers officiers de la 3me. municipalité à tirer sur le trésorier pour couvrir les dépenses que nécessiteront les poursuites à faire par eux, n'étant pas conforme à la section 10, de la loi du 17 février 1834, en vertu de laquelle le trésorier ne peut payer que sur ordonnance de la personne exerçant les fonctions de maire, en exécution d'une décision du conseil, j'ai l'honneur de vous envoyer cette résolution à votre considération ultérieure, afin que vous puissiez y faire les changements nécessaires.

Je dois vous informer qu'une résolution dont copie est ci-jointe ayant été passée par le Conseil de la Seconde Municipalité, dans sa séance du 23 du courant, dans le but d'empêcher qu'aucun habitant de la ville ne puisse prendre de la terre sur la barrure du faubourg Ste. Marie, sans avoir obtenu à cet effet une permission des autorités municipales de la 2de. Municipalité, j'ai cru devoir transmettre cette résolution au dit conseil, comme contraire à la section 11, de la loi du 6 mars dernier, mais le conseil a persisté. En conséquence, vous pourrez prendre à ce sujet telle mesure que vous jugerez convenable.

Conformément à une de vos décisions, et à l'avis publié dans l'*Abeille*, la ferme des emplacements pour la vente des halles dans la 3me Municipalité a été adjugé aujourd'hui au bureau de la Mairie. Voici quel en a été le résultat:

La place située entre les rues Esplanade et Champs Elysées, a été adjugé à Mr. Lino de la Rosa, pour		$470
Celui de la rue Marigny, à Mr. F. Lopez.		200
" " Mandeville, à M. L. de la Rosa.		260
" " Elysiens, à Mr. Lopez.		200
" " Frédéric, à Mr. Lopez.		140
" " Moreau, à Mr. André Acosta.		200
	Total	$1470

Aucune enchère n'a été offerte pour les postes des rues Louise, du Congrès et Marais.

J'ai l'honneur d'être avec considération,

Messieurs, votre très humble serviteur,

D. PRIEUR, Maire.

Sur motion de M. Duvigneaud,

Résolu, que le collecteur des taxes sur les cabarets, cafés, auberges, &c. et tous autres officiers de cette municipalité sont autorisés à poursuivre par devant toute cour compétente dans leurs capacités respectives, toutes personnes qui se refuseront à se conformer aux ordonnances du Conseil et qu'ils soient autorisés à s'adresser au maire pour recevoir de lui les mandats nécessaires pour fournir aux frais des dites poursuites.

Sur motion de M. Marigny,

Résolu, que le maire est invité à convoquer le Conseil général des trois municipalités pour prendre des mesures pour mettre à exécution la section de la loi du 8 mars dernier, qui maintient dans toute leur force les droits des citoyens des trois municipalités à la batture en face du faubourg Ste. Marie, conformément au contrat passé entre l'ancienne corporation de la ville de la Nouvelle Orléans et M. Livingston et autres co-propriétaires.

Sur motion de M. Duvigneaud,

Résolu que le maire est invité à faire faire une nouvelle adjudication des emplacements destinés à la vente des halles, situés vis-à-vis les rues Louise, du Congrès et Marais.

Sur motion de M. Féraud,

Résolu, qu'il est de devoir de l'avocat de la 3ème. municipalité de requérir et poursuivre immédiatement pardevant toute cour compétente la suppression de la guildive ou distillerie établie dans l'islet formé par les rues des Français, Bons Enfans, Amour et Champs-Elysées, appartenant à M. R. Planas; ainsi que celle située à l'encoignure des rues Louise et de la Levée, appartenant à M. Brooks, au mépris des dispositions d'une ordonnance relative aux guildives, approuvée le 17 décembre 1827.

Qu'il est du devoir du dit avocat, attendu les délais que peuvent entraîner les formalités judiciaires, de requérir aux fermes de droit une injonction contre Mrs. R. Planas et Brooks pour les empêcher de continuer les travaux des dites guildives ou distilleries.

Que le dit avocat rendra compte à la prochaine séance du Conseil, de l'état de cette affaire.

Sur motion de M. Féraud,

Résolu, Que les avocats de la 3ème. Municipalité sont autorisés à requerrir de toute cour compétente, les injonctions suivantes, ou telles autres qu'ils jugeront convenables de prendre pour le mieux des intérêts de la 3ème. Municipalité:

1o. Une injunction conformément au chap. 1er. de l'art. 278, du code de procédure, portant défense à Messrs. Miller et Shepherd ou tous autres propriétaires ou locataires des moulins à scie, situés entre la rue Piété et la rue Pologne, d'obstruer ou gêner la voie publique en déposant ou traînant à travers le chemin public, des chaînes, bois ou autres embarras de quelque nature que ce soit.

2o. Une injunction conformément au chap. 2 de l'art. précité, portant défense à Messrs. Miller et Shepherd ou tous autres propriétaires ou locataires des dits moulins, de faire dans le fleuve Mississippi, ou sur ses bords, aucune chose qui puisse en empêcher la navigation ou la rendre plus difficile, ou nuire au libre abordage, ou à la décharge des navires ou autres embarcations sur ses bords.

3o. Une injunction conformément au chapitre même article portant défense aux dits Mrs. Miller et Shepherd ou tous autres propriétaires ou locataires des dits moulins de s'opposer aux travaux indispensables pour la réparation de la levée et chemin public entre la rue Piété et la rue Pologne, et des canaux d'égouts qui doivent être établis en exécution des art. 2 et 3 d'une ordonnance concernant les chemins, ponts et levées dans la banlieue de la Nouvelle Orléans, approuvée le 25 juillet 1836.

Résolu, que la Municipalité No. 3 nomme, savoir: d'Antoine Benjamin et Auguste Théodore les terrains situés au faubourg Ponchartrain, désignés par les Nos. 138 et 147, au plan dressé le 4 mai 1834 par Joseph Pilié, mesurant chacun 46 pieds de face sur 150 de profondeur; et de M. Nicolas Fortin jr. les terrains désignés par les Nos. 152 à 156 inclusivement, au même plan et situés au même lieu, mesurant chacun 60 pieds sur 150, à l'exception du No. 155 qui n'a mesure que 46 sur 150, à raison de mille piastres pour chaque terrain, lequel prix sera payable à six, douze et dix-huit mois; enjoint le maire est autorisé à passer, pardevant le notaire de cette municipalité, les actes de ventes des dits terrains et à souscrire au nom de cette municipalité pour le prix des dits terrains des billets à l'ordre du Trésorier de cette Municipalité, payables aux époques ci-dessus fixées.

Sur motion de M. Féraud,

Résolu, que l'autorisation donnée au voyer de faire carreler toutes les banquettes du faubourg Marigny avec bordures en curb stones, ne doit s'appliquer qu'aux endroits où les banquettes ne sont pas établies de cette manière.

Que pour la confection des dites banquettes à faire, le voyer devra suivre l'ordre de travail suivant: En commençant par les rues parallèles au fleuve, les plus près de la levée, à partir de leur pointe d'intersection avec le canal Marigny, et le dirigeant simulanément d'un côté, vers la rue de l'Esplanade et de l'autre vers la rue d'Enghien, de manière à ce que lorsque deux rues parallèles auraient été achevées, on procédera à la confection des banquettes des îlets des rues perpendiculaires comprises entr'elles avant de commencer une autre rue parallèle.

Qu'au fur et à mesure de la confection des dites banquettes, les intersections des rues seront pavées aux frais de la corporation.

Sur motion de Mr. Féraud,

Résolu, qu'il sera tenu au bureau du secrétaire du recorder, un registre où tous ceux qui ont des alignements ou nivellements à demander au voyer de la municipalité devront inscrire leur demande, et que le voyer sera responsable des amendes encourues par ceux qui, ayant fait leur demande, se trouveraient en contravention, faute par le dit voyer d'avoir donné le dit alignement ou nivellement dans les quinze jours de l'inscription.

Que le secrétaire du recorder est autorisé à recevoir du demandant une somme de cinquante cents pour chaque inscription.

Sur motion de Mr. Duvigneaud,

Résolu, qu'il sera du devoir du secrétaire de ce conseil de faire faire un sceau pour l'usage de cette municipalité, portant cette inscription: Troisième Municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant un aigle pour emblème.

Sur motion de Mr. Lessops,

Résolu, que le voyer de la 3me. municipalité mettra de suite la main à l'œuvre pour effectuer le pavage depuis la rue Piété jusqu'à la rue de l'Indépendance, ainsi que toutes les autres rues, en commençant par celle de la Levée.

Sur motion de Mr. Kilshaw,

Attendu que plusieurs individus ont dernièrement cherché à empêcher soit par la force ou par menaces, le voyer et d'autres officiers de cette municipalité de s'exécuter les ordonnances du conseil, agissant ainsi au délai vexatoire dans les travaux et un tort considérable:

Résolu, qu'une amende qui ne sera pas au dessous de dix piastres et n'excédera pas $50, sera imposée à toute personne ou personnes ainsi trouvées en contravention, laquelle peine sera exigible sur conviction du délit, pardevant tout juge de paix.

Sur motion de Mr. Kilshaw,

Résolu, que le trésorier est autorisé à employer une personne capable pour faire, du rôle d'assessement de l'Etat, un relevé de toutes les propriétés taxables, situées dans les limites incorporées de la municipalité; Que ce relevé sera fait sous la surveillance du trésorier et du recorder, qui donneront tous les renseignemens nécessaires à la personne chargée de ce travail, qui recevra la compensation que le conseil jugera convenable de lui allouer.

"Copie conforme à l'original."

J. B. L. ST. AMAND, Secrétaire.

Poésies de M. Léponcé.

C'est avec le plus grand plaisir que nous nous voyons dans l'même d'offrir à nos lecteurs la belle ode de M. Léponcé sur les trois journées de juillet. Cette pièce, qui fait autant d'honneur au patriotisme du citoyen qu'au talent du poëte, a été publiée dans le Courrier de la Louisiane immédiatement après la nouvelle de cette immortelle révolution. Et quoique l'auteur se fut alors élevé à toute la hauteur de son sujet, il a cru devoir faire quelques changemens à son ode et y ajouter deux ou trois autres strophes; ce qui lui donne presque entièrement un caractère de nouveauté. Nous sommes heureux de pouvoir la présenter au public, persuadé qu'elle fera battre plus d'un coeur qui la gloire française est quelque chose.

Ode sur les Trois Journées.

Oh! De quel cris sublime a retentit la rive,
Noble France! A ce cri la terre a tressailli,
Sur leurs trônes tremblans les tyrans ont pâli,
Liberté, tu n'es plus captive!....
Un despotisme obscur, impuissant, insensé,
Sous un sceptre avili voulait courber ta tête:
Tandis qu'à l'enchaîner follement il s'apprête,
De ton souffle il est renversé.

Satellites vendus d'un monarque en démence,
De ses lâches fureurs serviles instrumens!
Quoi! vous, Helvétiens! vous, au char des tyrans
Vous vouliez atteler la France!....
Mais soudain tous ses fils, frémissant de courroux,
Se sont précipités au secours de leur mère:
Et, sous ses flots vengeurs, le torrent populaire
Vous a dévorés tous.

Après un long exil le drapeau tricolore,
Comme un astre sauveur brille aux yeux des Français
Orné des souvenirs de mille nobles faits,
L'immortalité le décore.
Salut! Astre éclatant de notre liberté!
Eternel monument d'actions généreuses!
Tous, heureux de revoir tes couleurs glorieuses,
Les contemplent avec fierté.

Lys, place aux trois couleurs, au drapeau de la gloire!
Place au grand étendard que l'homme du destin,
Des rivages du Nil jusqu'aux tours du Kremlin
Porta sur son char de victoire!
C'est l'étendard géant, l'étendard des combats....
A son aspect surgit un peuple entier de braves;
Et d'un monarque obscur qui voulait des esclaves,
Le sceptre se brise ou éclate.

Sous l'empire, au milieu des triomphes, des fêtes,
La Liberté dormait à l'ombre des lauriers.
Le gloire couronnait le front de nos guerriers,
Et courait à leurs conquêtes.
Chaque jour enfantait des prodiges nouveaux.
La France, en parcourant sa course triomphale,
La France grandissait; et l'Aigle impériale
De Juillet couvrait ses héros.

Allez, race proscrite ailleurs chercher un trône.
La France a contre vous trop de ressentiments,
Vous le savez, malgré votre haut les tyrans.
Fuyez, la France vous repoussera.
Fuyez avec vos lys honteux de vos forfaits:
Cherchez pour y régner quelque coin de la terre;
Où l'on daigne accueillir votre errante bannière.
Fuyez vous n'êtes plus Français.

Si des tyrans ligués osient souiller encore
Ton sol régénéré par le sang de ses fils,
France, sur ton bras ils seront anéantis!
Que de ménagés les dévore!....
Que chaîs et légions y trouvent leur tombeau!
Elains de ces tyrans la rage sanguinaire:
Que leurs trônes brisés, que leur ruine entière
Vengent l'affront de Waterloo!

La terre a proclamé tes hautes destinées,
Grand peuple! pour toi s'ouvre un immense avenir:
Ta gloire s'échappait, et pour la ressaisir,
Il ne te faut que trois journées.
Quel âge fut témoin de faits plus merveilleux?
Trois soleils seuls ont vu plus d'un siècle de gloire
Ces faits, ces mêmes faits attestés par l'histoire,
Paraîtront un jour fabuleux.

Quel est ce jeune preux qui, dans sa fière audace,
A travers mille feux marche d'un front serein?
Quel est cet étendard qui brille dans sa main?
Vainement la mort le menace.
Qui pourrait émouvoir ce courage indompté?
D'une éternelle gloire il entrevoit l'aurore,
Il a pour bouclier le drapeau tricolore,
Il combat pour la liberté.

Divine Liberté, ton empire commence:
Ah! puisses-tu régner seule sur l'univers!
Prenant du monde entier tous les peuples divers,
Briser leur joug comme la France!
Les nations que foule un pouvoir oppresseur
Ont béni le réveil de ta sainte bannière:
Brillants, elle apparaît aux regards de la terre
Comme un phare libérateur.

O vous qui, séparés de la terre chérie,
Arrosez de vos pleurs le rivage étranger!
La France vous appelle, accourez les sécher
Au doux soleil de la patrie.
Toi, dont le flot d'exil vient battre le tombeau,
Auguste prisonnier, martyr de gloire, Hélène!
Faisse la cendre un jour, aux rives de la Seine,
Reposer sous le grand drapeau!

Honneur, honneur à vous, héroïques victimes,
Vous, qui de votre sang avez scellé nos droits!
La liberté sauvée assure à vos exploits
Les palmes les plus légitimes.
Ah! puissiez-vous savoir, dans l'éternel repos,
Combien votre mémoire est grande et révérée!
Voyez, nobles martyrs, la patrie éplorée
Qui s'incline sur vos tombeaux.

Français, n'envions point ces vieilles républiques,
Dont l'éclatant civisme et les noms si fameux
Ont rempli l'univers: *nos trois jours* valent mieux
Que les plus beaux temps héroïques,
Athènes, Rome, Sparte, orgueilleuses cités!
Cessez de nous vanter vos pompeuses annales.
Paris possède aussi ses fêtes triomphales,
Ses gloires et ses libertés.

Vous, immortels héros, l'honneur de la colonne!
Soyez fiers de vos fils, ils sont dignes de vous
Ils viennent de frapper d'aussi glorieux coups,
La France a leur vanter vos couronnes.
Pour elle, comme vous, ils ont sé s'immoler.
D'un monceau de lauriers vos bras l'avaient couverte:
Eh! bien, ils ont fait plus: de sa tombe entr'ouverte
Leurs bras viennent de la sauver.

C. Léponcé.

Académie des Sciences.

Séance du 27 juin.

ORANG-OUTANG DE SUMATRA.

On raconte une foule de traits d'esprit et d'intelligence de ce jeune orang-outang de Sumatre, qui possède en ce moment le Muséum d'histoire naturelle. Non seulement il est d'une grande douceur, mais il paraît comprendre beaucoup des sentiments, des actions de l'homme; il est sensible au reproche, il pleure et boude quand on le gronde, et il imite avec une rare adresse ce qu'il voit faire; il invente même des procédés particuliers et bien conçus pour parvenir à son but quand il éprouve des obstacles; c'est ainsi par exemple que M. Jacques, en parlant un jeune chien plus leste que lui, qu'on lui a donné pour compagnon, et qu'il aime beaucoup, Jacques (c'est le nom de l'orang-outang), a imaginé de s'attacher la corde suspendue au milieu de la chambre, et de se lancer en balançant dans toutes les directions, jusqu'à ce qu'il ait saisi le pauvre chien par la queue; une autre fois, il essaya d'ouvrir la porte comme son maître, à l'aide d'une clef: ayant mis celle-ci par le gros bout dans la serrure, il comprit bientôt qu'il se trompait, le retourna et l'entra par l'autre extrémité; il aime les enfans, les caresse, les prend dans ses bras sans leur faire aucun mal; tout cela est d'autant plus singulier, que cet animal est, comme on sait, fort jeune; il n'a que dix mois et paraît déjà près de l'âge adulte par le développement de ses facultés; ceci indique une vie assez courte, aussi la croit-on bornée à 20 ou 25 ans. Nous n'affirmons pas ce fait, attendu que tout le zèle des naturalistes n'a pu encore entièrement lever les doutes qui environnent l'histoire de cette intéressante espèce.

Comme l'obscurité règne-t-il pas encore sur ce qui les concerne, sur leurs mœurs leurs habitudes, leurs instincts lorsqu'ils sont réunis et libres, sur leur développement, la durée de leur vie, et combien de questions importantes qui ne peuvent être décidées par l'observation d'un seul individu, vivant loin de son pays, isolé, dans un autre climat, et soumis à une foule de circonstances extérieures qui le modifient? Quant à ce qu'on nous raconte de ces animaux dans leurs forêts, vivant en troupe, de la fureur des mâles et de la pudeur des femelles, de leur amour pour les négresses qu'ils enlèvent et auxquelles ils s'unissent &c. &c., on sent combien on doit se méfier de semblables récits.

L'Orang-Outang de Sumatra n'est pas doué de forme élevée et gracieuses, mais il a la main très remarquable, elle ressemble autant que possible à la main de l'homme; elle est nue, d'une couleur brune, le pouce, parfaitement détaché des autres doigts, et les ongles sont aussi bien faits que les nôtres; le pied ressemble beaucoup plus à une main qu'au pied humain; le pouce est aussi séparé des autres doigts; ses mouvemens sont libres, et l'animal peut s'en servir pour saisir et embrasser le corps; il est vrai que suivant Geoffroy-Saint-Hilaire, le pouce du pied de l'homme n'est ceté aussi autre doigts que parce qu'il est maîtrisé par la chaussure. "Les articulations de ce mouvement détachés et distinct; les Arabes livrés à l'oeuvre des tourneurs et qui travaillent assis, emploient très habilement ce pouce assez mobile et suffisamment écarté "pour maintenir le bloc de bois à façonner."

Enfin n'allez pas voir Jacques sans admirer sa petite taille aussi mignonne que celle d'une jolie femme.

—M. Gaudin s'occupe depuis long-temps de l'éclairage au moyen d'un mélange de gaz hydrogène et oxigène enflammés sur de la chaux: on connaît déjà la puissance de cette lumière comparable à celle du soleil. M. Gaudin adresse un Mémoire cacheté sur ce sujet à l'Institut.

—M. Démont adresse un Mémoire cacheté sur un nouveau moyen de faire avancer les navires au milieu du calme, en mettant à profit les mouvements de balancement du bâtiment.

—M. Sorel propose une nouvelle espèce de soupape de sûreté pour les chaudières à vapeur; au lieu de placer simplement une plaque fusible comme on le fait aujourd'hui sur la paroi de la chaudière, où elle ne se trouve en contact avec la vapeur que par sa face inférieure, M. Sorel procède à peu près de la manière suivante:

Il fait assurer une tube métallique jusqu'au fond de la chaudière; la partie inférieure de ce tube est bouchée par une rondelle fusible sur laquelle appuie l'extrémité d'un levier; à un certain degré calculé de température, la rondelle fond, le levier qu'elle ne soutient plus s'abaisse et ouvre par ce mouvement une soupape qui donne issue à la vapeur.

M. Exxel Menzel, ayant entendu parler d'une application du galvanisme comme force motrice récemment essayée en Belgique, communique des détails sur un projet semblable dont il s'occupe lui-même depuis long-temps; voici comment l'auteur de la communication s'y prend: employer l'électricité au mouvement d'une machine à vapeur: Par le moyen d'un courant voltaïque, il décompose l'eau de la chaudière en ses deux élémens gazeux, hydrogène et oxigène; ces deux gaz sont conduits séparément sous le piston, où ils sont enflammés subitement: cette combustion des gaz produit un vide dans lequel s'abaisse le piston, qui se relevé bientôt par l'action d'une nouvelle dose de fluide, et ainsi de suite.

Le ministre de la marine transmet les observations magnétiques et météorologiques faites par les officiers à bord *la Bonite*. Dans les observations que l'on possède de pierres tombées du ciel, il en est quelques unes où il est question d'hommes et de bestiaux tués par la chute de ces aérolythes. M. Babinet a essayé de réunir les faits de ce genre, en a constaté plusieurs dont l'existence paraît incontestable, M. Eyries écrit à ce sujet à l'Académie pour en communiquer quelques uns analogues, et entre autres celui de deux matelots tués à bord d'un bâtiment en plein mer par un pierre tombée du ciel au milieu du temps le plus calme et le plus serein, un fait semblable ne peut laisser aucun doute sur l'origine de la pierre qui d'ailleurs a été recueillie et pesée: son poids n'était pas moindre de huit livres.

L'ascension et la descente en parachute par Mlle. Garnerin, long-temps contrariée par l'incertitude ou la mauvaise disposition du temps, ont été enfin effectuées dimanche dernier sur le Champ-de-Mars. Sur les huit heures du soir environ, Mlle. Garnerin s'est embarquée dans son équipage. Après s'être élevée à une hauteur peu considérable et avoir promené pendant quelques minutes son embarcation au-dessus de la tête des spectateurs, elle a crié qu'on ramenât à terre le ballon captif. Cette manœuvre exécutée, et pendant que quelques ouvriers étaient occupés à réparer des avaries assez considérables que le ballon avait reçues, on s'était rangé autour de la nacelle qu'elle n'avait pas quittée un seul instant, et on l'aidait à la détourner de son projet d'ascension et de descente, crainte d'accidens. Mlle. Garnerin résistait à toutes leurs instances, lorsque tout-à-coup une corde qui retenait le ballon captif se rompit.

Le ballon lancé dans les airs avec une violence incalculable et une rapidité inouie, au moment où personne ne s'y attendait, a pris son élan vers le ciel. Mlle. Garnerin qui n'était pas en garde contre ce choc imprévu, a, heureusement pour elle, été précipitée au fond de la nacelle. Un militaire qui se trouvait près de l'appareil au moment de l'ascension imprévue, accroché par son épaule à l'une des manœuvres du gréement, a été emporté lui même par la violence de l'ascension, jusqu'à une hauteur de 12 pieds environ, d'où il est tombé sans aucune blessure, mais non pas sans quelques contusions. En ce terrible moment, l'effroi a été général, le ballon emporté avec violence, monteait avec la plus grande rapidité et se dirigeait vers Grenelle. La foule, pleine d'anxiété, suit de l'œil cet affreux spectacle; elle voit le danger et elle s'émeut. Mais aucune puissance humaine ne peut parer secours. Déjà le ballon avait atteint une hauteur appréciable environ à celle de deux fois la hauteur des Invalides, lorsque l'appareil du parachute s'est tout à coup détaché du ballon. Il s'est précipité vers la terre sans être déployé d'abord; puis, ouvrant ses voiles, il s'est majestueusement abattu vers la terre, sans secousse, sans obstacle, mais non pas sans bravos et sans cris de joie de la part des nombreux spectateurs.

Mlle. Garnerin et son parachute se sont abattus dans l'enceinte du gymnase normal de M. le colonel Amoros, situé non loin de la barrière de Grenelle. La foule a battu des mains en retrouvant la courageuse aéronaute qui revenait vers le Champ-de-Mars escortée de plusieurs carabiniers à cheval, et montée sur le cheval de l'un d'eux.

PARIS 1er. juillet.

Il y a quelques jours, Mlle. Rosalie M....., âgé de 22 ans, et receveur de l'enregistrement à Auxy-le-Château (Pas-de-Calais) arrivait à Paris pour faire sa cour à une jeune et charmante personne, Mlle. L....., demeurant rue de Bondi, par suite des projets de mariage concertés entre les deux familles.

M. M....., qui n'avait jamais vu sa future, s'empressa au débouté d'aller lui présenter son hommage, ainsi qu'à sa famille; et l'amabilité peu commune de la jeune personne, que l'on dit d'ailleurs d'une rare beauté, jointe à l'accueil gracieux de ses parens, acheva de tourner la tête au prétendu, qui, après cette première entrevue, n'en retourna à son hôtel ivre d'espérance et d'amour. Le lendemain, à la suite du dîner de famille donné en son honneur par son futur beau-père, et où le jeune mélancolique et le maintien réservé de l'amoureux prétendue n'avaient pu éclairer le malheureux amant sur l'impression qu'il avait produite, M. L....., chargé par sa fille de lui transmettre sa fatale déclaration, se rendit chez son futur gendre et l'exposa avec tous les ménagemens d'usage en pareille circonstance, que sa fille tout en professant pour lui l'estime la plus parfaite, se sentait trop jeune pour se marier. Puis, après avoir adouci par l'espoir de renouer un jour des projets qu'il serait personnellement heureux de voir se réaliser, l'amertume du coup qu'il venait de porter, le père de la demoiselle se retira fort désolé d'avoir eu à remplir une aussi pénible commission.

Une demi-heure s'était à peine écoulée quand un grand bruit s'étant fait entendre dans la chambre du jeune homme, et la porte étant enfoncée, on le trouva qui venait de se pendre à l'aide d'une serviette, à la patte de son cabinet. A ses pieds était une table renversée, sur laquelle il était monté sans doute, pour accomplir son projet de mort, et dont le bruit lorsqu'il l'avait repoussée du pied, s'était fait entendre et avait attiré les habitans de la maison, dont l'intervention fut malheureusement inutile, car déjà l'infortuné avait cessé de vivre.

M. M..... était fils unique de veuve; il avait des manières distinguées, un physique agréable, et sa mère devait un jour lui laisser une fortune de 300,000 f.

(Journal des Débats.)

DERNIERES DATES.

New York	17 août	Washington	20 août
Philadelphie	19 —	Baltimore	20 —
Charleston	24 —	Boston	18 —
Paris	16 juil	Havre	6 juillet
Liverpool	18 —	Londres	16 —
Bordeaux	25 juin	Havane	12 août
Mexico	4 août	Vera Cruz	9 août

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 2 SEPTEMBRE.

COTON.

24 balles Mississipi, ... 18

REMARQUES.

Nous n'avons à signaler aucun changement important dans notre marché depuis notre dernier rapport hebdomadaire: nous trouvons cependant que les négocians, non seulement de la Nouvelle-Orléans, mais encore de l'Etat du Mississipi commencent à faire des préparatifs pour les affaires de l'automne.

Trois navires sont arrivés dans le cours de la semaine avec chargement complet, l'un pour Vicksburg et les deux autres pour Natchez. Cette circonstance tendra à enlever aux citoyens de cette ville une faible partie du montant de leurs commissions sur le drayage l'emmagasinage &c. Cependant on y fait peu d'attention. Les négocians de la Nouvelle-Orléans sont peu jaloux du succès de leurs confrères de l'Etat voisin: ils désirent au contraire que leurs opérations leur soient profitables, car dans cet essaut d'industrie il ne saurait résulter qu'un grand bien pour la Louisiane. D'ailleurs, la situation avantageuse de notre ville nous garantit contre aucun déficit dans le chiffre habituel de nos affaires.

Le temps qui menaçait, dans la dernière quinzaine d'Août, de tourner en ouragan, n'est décidément mis au beau; et la lune étant maintenant à son dernier quartier, nous avons tout lieu de croire que nous échapperons à une catastrophe atmosphérique.

COTON—Les transactions dans cet article continuent à être extrêmement limitées, les ventes de la semaine ne s'étant élevées qu'à 517 balles, et ces trois derniers jours on n'a traité entièrement que dans le coton de la nouvelle récolte, dont on a vendu 75 balles. Sur celui de l'année dernière, la principale partie est de qualité très-inférieure. Durant la semaine nous avons été bien assidu à trouver autant que possible l'existance actuelle, et nous voyons qu'elle s'élève à 4